

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2012-0190/PR/MEFCIP portant la déchéance des droits accordés en vertu des titres fonciers n° 8409, 8410 et 8411 au profit de Mr Mohamed Kayed Said Mohamed.

n° 2012-0190/PR/MEFCIP

Ministère
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
CHARGE DE L'INDUSTRIE ET DE LA PLANIFICATION

Date de publication
24 février 2012

Numéro JO
n° 6 du 31/03/2012

Date du numéro
31 mars 2012

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé

VULe Décret n°2011-066/PRE du 11 mai 2011 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2011-067/PRE du 12 mai 2011 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2011-076/PREdu 17 mai 2011 fixant les attributions des Ministères ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est fait déchéance des droits accordés en vertu des titres fonciers n°TF 8409, TF 8410 et TF 8411 au profit de Mohamed Kayed Said Mohamed.

Article 2

La dite déchéance est intervenue pour non respect des clauses du cahier des charges établis lors de la concession des terrains.

Article 3

Les terrains objets des titres fonciers cités à l'article 1 reviennent à l'Etat.

Article 4

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH